



Solidaires Finances

4 rue des Clercs

57 000 METZ

TEL/FAX :03.87.55.89.00



Metz, le 15 mai 2020

Compte-rendu du CHS-CT du 14 mai 2020

Le CHS-CT « plan de reprise de l'activité » s'est tenu hier en audioconférence. Le Président du CHS-CT a reconnu, lui-même, dans son message aux chefs de services, qu'il avait été « très complet ». C'est un doux euphémisme, pour dire que les débats ont été longs et animés.

Avant l'ouverture des débats, l'intersyndicale de la Moselle a fait une lecture d'une déclaration liminaire pour énoncer les priorités à avoir dans cette période. Période qui risque de durer encore longtemps.

Nous avons rappelé la responsabilité pénale des différents directeurs d'administrations vis-à-vis de la santé de leurs agents.

Nous avons exigé la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) dans les différentes administrations des Finances. Si les 3 administrations ont accepté cette demande, elles estiment que ce n'est pas la priorité actuelle.

Alors comment expliquer que les « priorités » administratives (hors Covid-19) consistent à continuer les groupes de travail pour le transfert de la taxes à l'essieu des Douanes vers la DGFIP ?

Comment expliquer que dans cette période de crise, notre ministère pense encore à « restructurer » les services ?

Où faut-il en arriver pour que nos dirigeants comprennent, enfin, que les agents n'en peuvent plus des « restructurations-fusions-absorbptions » ?

Ce qui est certain c'est que la Moselle est considérée par Paris comme un ersatz de département. Sans doute la résurgence de la période de l'annexion.

Sinon comment expliquer que les préfectures de Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges aient déjà doté leurs administrations et leurs agents de masques.

La Préfecture de la Moselle n'a sans doute pas eu le « temps » de passer la commande.

Cette gestion désinvolte est tout simplement inqualifiable. Surtout dans un département où la propagation du virus demeure importante.

Une reprise progressive, en présentielle, des agents va s'opérer à partir du lundi 11 mai 2020, dans plusieurs services de la DDFiP Moselle et des Douanes de Lorraine. Cette reprise va s'accompagner de règles de distanciations strictes et d'aménagements de postes. Un nettoyage approfondi des locaux est prévu. Si ces prestations ne sont pas réalisées, n'hésitez pas à nous contacter ou à faire remonter les problèmes.

Les gestes barrières doivent être respectés scrupuleusement dans la vie de tous les jours.

L'INSEE continue de privilégier le télétravail comme mode d'exercice des missions pour la très grande majorité de ses agents et rappelé un nombre infime d'agents en présentiel. Ces dispositions vont se poursuivre sans date butoir connue à ce jour.

Aux Douanes et à la DDFiP, un grand nombre d'agents sont encore en télétravail. Les intervenants sociaux ont alerté les membres du CHS-CT sur les difficultés que rencontrent un grand nombre d'agents avec ce mode de fonctionnement. En effet, aucune phase de transition ne s'est opérée entre le travail en présentiel et le télétravail. Certains collègues se sont retrouvés chez eux, du jour au lendemain, avec un ordinateur et une méthode de travail totalement chamboulée. Entre le télétravail 2 ou 3 jours par semaine avec un retour au bureau, et un télétravail H24 depuis presque 2 mois, le choc a été rude pour beaucoup d'entre eux.

Cependant, Solidaires Finances reconnaît que, tant que la pandémie perdurera, le télétravail devra être la norme pour la majorité des collègues, mais le CHS-CT devra se pencher sur les difficultés psychologiques et personnelles engendrées par ce nouveau mode de travail.

Un autre sujet clivant, celui des **moyens de restauration** pour les agents en présentiel, a été abordé lors de ce CHS-CT. Avec le retour au bureau des collègues, la réouverture des restaurants administratifs est envisagée prochainement.

Dans un premier temps, le restaurant Curel proposera un service à table et des plats à emporter. Concernant la rue des Clercs et les sites extérieurs un système de paniers repas sera mis en place, soit par la société Elixor, les traiteurs habituels ou les restaurants déjà conventionnés.

Si cette solution de plats à emporter peut s'envisager sur les sites qui disposent de salle de convivialité ou de coins repas, elle posera de gros problèmes pour les autres. La salle de restauration étant fermée, comment faire manger les collègues de la rue des Clercs et de la cité administrative autrement que sur leur bureau alors que c'est formellement interdit par le code du travail ?

Nous ne voyons pas de solutions immédiates.

Le choix de rappeler les collègues, en laissant la cantine fermée surprend et interroge fortement d'autant plus que la cantine de Nancy cité administrative, gérée par Elixor, ouvrira lundi 18 mai. Sans doute un retour à la condition d'ersatz départemental.

Vous pouvez le constater, le CHS a été dense mais les réponses concrètes sur le retour au travail restent rares.

Solidaires Finances s'engage à interpeller le préfet sur les questions qui sont de son ressort (masques par exemple).

Nous vous tiendrons informés des suites de cette affaire.

Prenez soin de vous dans cette période inédite.

Vos représentants à ce CHS-CT :

Philippe OSTROGORSKI (DDFiP) et Laurent LECAILLON (INSEE) Titulaires
Agnès GROUT (Douanes) et Laurent ZOMMER (DDFiP) Experts